

Décision portant proclamation des résultats de l'élection de la direction de l'unité de formation Sciences de l'éducation et de la formation

Le président de l'université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences de l'Homme ;

Vu les statuts de l'unité de formation Sciences de l'éducation et de la formation ;

Vu la décision du 9 juillet 2026 portant organisation de l'élection de la direction de l'unité de formation Sciences de l'éducation et de la formation ;

Vu le procès-verbal du scrutin du 03/09/2026 relatif à l'élection de la direction de l'unité de formation Sciences de l'éducation et de la formation ;

Considérant l'unique candidature de Mme Julie Pinsolle ;

Considérant que la direction de l'unité de formation Sciences de l'éducation et de la formation est élue par le bureau, parmi les enseignants et les enseignants-chercheurs qui participent à l'enseignement et qui sont affectés à l'unité de formation ;

DECIDE

Article 1. Scrutin relatif à l'élection de la direction de l'unité de formation Sciences de l'éducation et de la formation

Dans le cadre du scrutin du 3 septembre 2026, les membres du bureau de l'unité de formation Sciences de l'éducation et de la formation, composante interne du collège Sciences de l'Homme de l'Université de Bordeaux, se sont prononcés de la manière suivante :

1er tour du scrutin :

◆ Nombre d'électeurs inscrits :	6
◆ Nombre de votants :	6
◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
◆ Nombre de suffrages exprimés ¹ :	6
◆ Nombre de voix obtenues par candidat :	
- Julie Pinsolle :	6

Article 2. Résultats de l'élection de la direction de l'unité de formation Sciences de l'éducation et de la formation

Madame Julie PINSOLLE est nommée directrice de l'unité de formation Sciences de l'éducation et de la formation du Collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux à compter du 4 septembre 2026, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 3 septembre 2029.

Madame Julie PINSOLLE siège valablement jusqu'à la désignation de son successeur

¹ Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls

Article 3. Exécution

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 7 septembre 2026
Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation,
Julien ROPIQUET
Directeur des affaires juridiques

